

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 451

15 juin 1999

SOMMAIRE

Blueway S.A. page	21604	Helvetia, Sicav, Luxembourg	21622
Campaldino S.A., Luxembourg	21605	Hippo S.A., Luxembourg	21625, 21626
Cepinter S.A., Luxembourg	21606	HYPO-INVEST LUXEMBOURG, Hypo Capital	
Clearview Holding Corporation S.A.	21604, 21605	Management Investmentgesellschaft Luxembourg	
Comco MCS S.A., Luxembourg	21606	S.A., Luxembourg	21619
Compagnie Financière et d'Investissements Chi-		Immobilière et Participation S.A., Luxembourg ..	21623
miques S.A., Luxembourg	21606, 21608	Immo du 10 Septembre S.C., Luxembourg	21624
Crealex S.A., Luxembourg	21606	Inatol S.A., Luxembourg	21624
Crédit Européen S.A., Luxembourg	21608	Interdin S.A., Luxembourg	21626
Creditlease S.A., Luxembourg	21605	International Real Estate Consulting S.A., Luxbg	21631
Crendal Finance S.A., Luxembourg	21613	Internet S.A., Luxembourg	21630
Crossroads Property Investors S.C.A., Luxembourg		Iron Bip S.A., Luxembourg	21627
.....	21609, 21611	IX-Engineering S.A., Luxembourg	21628
Danko Investment S.A., Sandweiler	21614	Karouga Holding S.A., Luxembourg	21631
Disaly S.A., Luxembourg	21606	KV Associates, S.à r.l., Luxembourg	21636
Dopli S.A., Luxembourg	21614	Kyle S.A., Luxembourg	21634, 21636
Eagle Holding S.A., Luxembourg	21614	Lasithi S.A., Luxembourg	21631
East-Invest S.A., Luxembourg	21615	Lema S.A., Luxembourg	21637
Ecsa S.A., Larochette	21614	Lift, G.m.b.H., Bascharage	21642
Efer Holding S.A., Luxembourg	21615	Ligapa S.A., Luxembourg	21639
Electro-Viaduc, S.à r.l., Luxembourg	21615	Limage Holding S.A., Luxembourg 21637, 21638, 21639	
Entreprise Trigatti Frères, S.à r.l., Luxembourg ..	21616	Lomalex, S.à r.l., Luxembourg	21642
ES-Capital S.A., Luxembourg	21617, 21618	Longo International S.A., Luxembourg	21645
ES-Investment S.A., Luxembourg	21620, 21621	Magic Sound, S.à r.l., Oberkorn	21602
Estia Invest S.A., Luxembourg	21617	Manico Holdings S.A., Luxembourg	21646
Europe 94 S.A., Luxembourg	21617	Manutrade S.A., Luxembourg	21641
Fiduciaire S.A., Junglinster	21626	Marathon International S.A., Luxembourg 21640, 21641	
(La) Financière et Associés S.A.	21633	Mariscos Invest S.A. Holding, Luxembourg	21641
Finservice S.A., Luxembourg	21615	(La) Marre S.A., Luxembourg	21633, 21633
FMC Finance S.A., Luxembourg	21616	MC Anthony S.A., Larochette	21646
Gammafund Capital S.A., Luxembourg ..	21618, 21619	Medest S.A., Luxembourg	21646
Gestion et Productions Promotionnelles S.A., Lu-		MENARINI INTERNATIONAL OL, Menarini Inter-	
xembourg	21621	national Operations Luxembourg S.A., Luxembg	21642
Glint Bravo S.A., Luxembourg	21622	Meritaton Holding S.A., Luxembourg	21647
Glint Bravo II S.A., Luxembourg	21622	Molière Immo S.A., Luxembourg	21647
GM Décorations, S.à r.l., Strassen	21623	MTC International S.A., Luxembourg	21647
GRC Holding S.A., Luxembourg	21623	Noemi International S.A., Luxembourg	21647
Greenlease S.A., Luxembourg	21624	Oaklands S.A., Luxembourg	21644, 21645
(Le) Griquet S.A., Luxembourg	21637	Optima Lux Finanzierungsaktiengesellschaft S.A.,	
Groupeement International de Patrimoine & de		Luxembourg	21643
Gestion S.A., Luxembourg	21622	Pandinvest S.A., Luxembourg	21643
Handlowy Investments, S.à r.l., Luxembourg	21624	Panelfund Advisory S.A., Luxembourg	21648
Hardwork S.A., Luxembourg	21621		

MAGIC SOUND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4531 Oberkorn, 173, avenue Charlotte.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Michel Volkmann, employé privé, demeurant à Bacharage, 11, rue de l'Ecole;
- 2) Monsieur Jérôme Marques, fonctionnaire, demeurant à Wasserbillig, 7, rue Ueberecken;
- 3) Monsieur Pascal Daleiden, étudiant, demeurant à Grevenmacher, 19, rue Boland;
- 4) Madame Suzanne Brauers, employée d'Etat, demeurant à Stadtbredimus, 1, rue Dicks,

ici représentés par Monsieur Aly Birlenbach, employé communal, demeurant à L-4531 Oberkorn, 173, avenue Charlotte,

en vertu de quatre procurations sous seing privé données en date du 29 mars 1999 à Oberkorn;

- 5) Monsieur Aly Birlenbach, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, à qualités, en vertu desquelles ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la gestion d'un orchestre composé de musiciens amateurs.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MAGIC SOUND, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Oberkorn.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de LUF 500.000 (cinq cent mille francs luxembourgeois), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de LUF 1.000 (mille francs luxembourgeois) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

La Société peut racheter ses propres parts afin de les annuler et de réduire le capital social souscrit en conséquence, à condition que, suite à un tel rachat de parts et à une telle réduction de capital, l'actif net de la Société ne devienne pas inférieur au capital social alors souscrit augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer. Les décisions de rachat de parts sociales propres de la Société seront prises par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social souscrit. Pareilles résolutions entraîneront une réduction du capital social souscrit d'un montant égal à la valeur nominale accumulée de toutes les parts rachetées et annulées.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. La qualité d'associé est liée à l'exercice de l'activité de musicien au sein de l'orchestre de musiciens amateurs géré par la Société. Ne pourront être associés que les seuls musiciens faisant partie de cet orchestre. Les associés reconnaissent, qu'à partir du moment où ils ne font plus partie de cet orchestre en tant que musiciens actifs, ils acceptent de céder dans un délai de trente jours leurs parts sociales ou bien aux autres associés, ou bien à la Société même, ou bien à un candidat acquéreur, membre de l'orchestre, qui devra être approuvé comme nouvel associé dans les conditions prévues au présent article.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute cession de parts sociales, sous quelque forme que ce soit, à un tiers non-associé, doit être notifiée, par lettre recommandée avec accusé de réception, contenant description des modalités et conditions de la cession, au gérant ou, le cas échéant, au Conseil de gérance de la Société.

Le gérant ou, suivant le cas, le Conseil de gérance, a alors l'obligation de convoquer une assemblée générale des associés dans les trente jours à partir de ladite notification du projet de cession. Cette cession devra alors être approuvée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si un ou plusieurs associés contestent la cession et/ou le prix de cession, le prix de cession des parts sociales sera déterminé en fonction de la valeur de l'actif net de la Société, laquelle sera déterminée par un expert indépendant, membre de l'institut des Réviseurs d'Entreprises, désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg

à la requête de la partie la plus diligente. Ce prix servira non seulement de référence pour la cession au candidat acquéreur, mais également en cas d'exercice du droit de préemption dont disposent les associés.

En cas de refus de consentir à la cession, lors de la tenue de l'assemblée générale, les associés qui refusent de consentir à la cession sont tenus, dans un délai d'un mois à compter de l'assemblée, d'acquiescer les parts sociales pour eux-mêmes en proportion de leur participation dans le capital, à un prix égal au prix proposé par le candidat acquéreur ou, le cas échéant, déterminé conformément aux dispositions qui précèdent.

Au cas où aucun associé ne souhaite acquiescer les parts sociales, les associés peuvent les faire proposer à l'acquisition par la Société même aux conditions prévues par le présent article. Au cas où la Société ne disposerait pas des moyens nécessaires pour procéder à l'acquisition, les associés qui s'étaient opposés à la cession initiale devront en faire l'acquisition dans les conditions prévues à l'alinéa précédent.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance. Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération éventuelle, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social comme suit:

1. Monsieur Michel Volkmann, préqualifié, cent parts	100
2. Monsieur Jérôme Marques, préqualifié, cent parts	100
3. Monsieur Pascal Daleiden, préqualifié, cent parts	100
4. Madame Suzanne Brauers, préqualifiée, cent parts	100
5. Monsieur Aly Birlenbach, préqualifié, cent parts	100
Total: cinq cents parts	500

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par un apport en nature, apport dont la consistance résulte d'un rapport établi par les associés fondateurs en date du 27 mars 1999, et qui restera attaché au présent acte pour être enregistré avec lui. Ce rapport atteste que la valeur de l'apport en nature correspond au moins à la valeur des parts sociales souscrites, de sorte que l'équivalent de LUF 500.000 (cinq cent mille francs luxembourgeois) est à la libre disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent et s'en donnent réciproquement quittance.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1999.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à cinquante mille (50.000,-) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Michel Volkmann, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée et peut valablement engager la société par sa signature individuelle.

2. Le siège social de la société est établi à L-4531 Oberkorn, 173, avenue Charlotte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Birlenbach, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 1999, vol. 115S, fol. 97, case 3. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17499/230/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

BLUEWAY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.608.

Par la présente, FIDUCIAIRE S.A. démissionne de sa fonction d'Administration dans BLUEWAY S.A., R. C. 55.608 situé à l'adresse 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster dont le siège est également dénoncé.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17528/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

BLUEWAY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 55.608.

Par la présente, le siège de BLUEWAY S.A. est dénoncé à l'adresse, les requêtes devront être adressées à son Administrateur-délégué M. Patrick Martin, rue du Pont 52, B-1430 Rebecq.

Administrateur-délégué

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 521, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17527/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CLEARVIEW HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.407.

EXTRAIT

La soussigné HOOGEWERF & CIE, avec siège social à Luxembourg, 19, rue Aldringen, a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société CLEARVIEW HOLDING CORPORATION S.A. (Société Anonyme) fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

*Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE*

Agent Domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17538/634/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CLEARVIEW HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.407.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier reçu au siège social de la société que PricewaterhouseCoopers (anciennement COOPERS & LYBRAND) a démissionné de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 23 mars 1999.
Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour extrait conforme
Pour HOOGEWERF & CIE
Signature
Agent Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17539/634/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CAMPALDINO S.A., Société Anonyme en liquidation.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 45.091.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 1998 que M. Roger Molitor, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que la société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 1998 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 21 décembre 1998 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été ordonné.

Luxembourg, le 1^{er} mars 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour CAMPALDINO S.A. en liquidation
R. Molitor
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17530/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CREDITLEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.049.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signatures.

(17546/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CREDITLEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 1999

Les mandats d'administrateurs de MM. Elmar Baert, Bernard Trempont, Jean-Paul Cames et Jacques Salee sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Le mandat de réviseur d'entreprises de ERNST & YOUNG S.A., est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17547/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CEPINTER, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.996.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 71, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 1999

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 1999:

- Monsieur Gérard Eskenazi, administrateur de sociétés, demeurant à F-92210 Saint-Cloud, 7, rue Maurice Ravel, (France), Président;
- Monsieur Olivier Michon, administrateur de sociétés, Hespérange (Luxembourg), Administrateur-délégué;
- Monsieur Alain Lefebvre, administrateur de sociétés, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 11, rue Windsor (France);

Est nommée commissaire aux comptes, sont mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes annuels au 30 novembre 1999:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., Société Anonyme, Luxembourg. (anc. FIDUCIAIRE GENERAL DE LUXEMBOURG).

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Signature.

(17536/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

COMCO MCS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 41.488.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 76, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

Signatures.

(17540/261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CREALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17543/799/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

DISALY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.624.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1999.

DISALY S.A.
Signature

(17555/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 67.479.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-ville.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 13.859, représentée par:

- Monsieur Germain Birgen, employé de banque, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Gian Luca Schinelli, employé privé, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19/21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 67.479,

constituée par acte reçu par-devant le notaire soussigné en date du 7 décembre 1998, en voie de publication au Mémorial C.

Ladite société a un capital social actuel de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 5 mars 1999,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à soixante-dix milliards de liras italiennes (ITL 70.000.000.000,-), représenté par sept millions (7.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Les alinéas 5 et 6 et 7 du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 décembre 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3.- Que dans sa réunion du 5 (cinq) mars 1999, le conseil d'administration a décidé de réaliser une tranche jusqu'à concurrence de quarante-neuf milliards neuf cents millions de liras italiennes (ITL 49.900.000.000,-),

pour le porter de son montant actuel de cent millions de liras italiennes (ITL 100.000.000,-) à cinquante milliards de liras italiennes (ITL 50.000.000.000,-),

par l'émission de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (4.990.000,-) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune, augmenté d'une prime d'émission totale de quarante-quatre milliards sept cent soixante-neuf millions quatre cent quatorze mille trois cent dix liras italiennes (ITL 44.769.414.310,-) à libérer par un apport autre qu'en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-quatorze milliards six cent soixante-neuf millions quatre cent quatorze mille trois cent dix liras italiennes (ITL 94.669.414.310,-),

et d'accepter, sur le vu des renonciations des actionnaires minoritaires à leur droit de souscription préférentiel, lesquelles renonciations restent annexées aux présentes,

la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire.

Les quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille actions nouvelles sont libérées par l'apport en nature de 97,73 % soit cinq millions sept cent soixante et un mille huit cent soixante-quinze (5.761.875,-) actions de la société anonyme de droit italien dénommée LAMBERTI S.p.A., avec siège social à I-Varese, évalués à quarante-neuf milliards neuf cents millions de liras italiennes (ITL 49.900.000.000), augmentée d'une prime d'émission de 44.769.414.310 ITL, évaluation sujette à un rapport d'un réviseur d'entreprises.

En vertu de ce qui précède, la société COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUE S.A. devient propriétaire de 97,73 % de la société de droit italien dénommée LAMBERTI S.p.A.

Ces apports prédécrits ont fait l'objet d'un rapport du réviseur: ERNST & YOUNG, établi à Luxembourg,

établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, qui conclut que:

«A la suite de nos vérifications, nous sommes d'avis que le mode d'évaluation retenu conduit à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A. et à la prime d'émission à émettre en contrepartie de l'apport, à savoir 4.990.000 actions d'une valeur nominale de ITL 10.000,- chacune augmentée d'une prime d'émission totale de ITL 44.769.414.310,-»

Lequel rapport, daté du 15 mars 1999, demeurera annexé au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Le transfert des titres à la société a été prouvé au notaire par une déclaration de l'apporteur et par une copie de l'inscription.

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et de transfert.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à cinquante milliards de liras italiennes (ITL 50.000.000.000,-), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Le capital souscrit est fixé à cinquante milliards de liras italiennes (ITL 50.000.000.000,-), représenté par cinq millions (5.000.000,-) d'actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (ITL 10.000,-) chacune.

Pro fisco

A l'attention du Receveur de l'Enregistrement compétent, la société se réfère à l'article 4-2.1) de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par celle du 3 décembre 1986, qui prévoit une exemption du droit d'apport,

le prêt apport en nature représentant plus de soixante-quinze (75%) pour cent du capital d'une société ayant son siège statuaire et de direction effective sur le territoire d'un Etat membre.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à LUF 248.807,-.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation du capital est évaluée à LUF 1.039.606.620,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé. G. Birgen, G. L. Schinelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 115S, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

J. Delvaux.

(17541/208/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE ET D'INVESTISSEMENTS CHIMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 67.479.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 117/99 en date du 15 mars 1999, par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(17542/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CREDIT EUROPEEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.041.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signatures.

(17544/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CREDIT EUROPEEN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 52, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.041.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 1999

Les mandats d'administrateurs de MM. Daniel Cardon de Lichtbuer, Eric Andersen, Elmar Baert, René Faltz, Eugène Muller, Alex Schmitt, Michel Tilmant, Jean Pierre Wellens, sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

L'Assemblée a pris connaissance de la démission de M. Bernard Peelman en date du 17 décembre 1998. En conséquence, le poste d'administrateur laissé vacant est attribué à Monsieur Alexander Rinnooy Kan pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999, sous réserve d'agrément par la Commission de Surveillance de Secteur Financier.

L'Assemblée confère au Conseil d'Administration, en vertu de l'article 1 (2) de la loi du 10 décembre 1998, l'autorisation de convertir le capital social ainsi que le capital autorisé en euro et, s'il échoit, d'augmenter le capital social ainsi que le capital autorisé, dans le cadre et selon les modalités fixés par la loi précitée, d'adapter et/ou de supprimer la mention de la valeur nominale des actions et du capital social, d'adapter les articles correspondants des statuts pour leur donner la teneur adéquate. Ces autorisations sont valables jusqu'au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17545/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.D. Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 57.455.

On the nineteenth of March nineteen ninety-nine.

Has appeared before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A., represented by Mr Jean Hamilius, Director, residing in Luxembourg, acting as special attorney-in-fact of the Board of Directors of CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. in its capacity as Unlimited Partner of CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office in L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.D. Roosevelt, R. C. Luxembourg B 57.455, (the «Company») established by a deed of notary Maître Camille Hellinckx, residing then in Luxembourg on 19th December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 147 on 26th March 1997, the Articles of Incorporation of which have been amended by deeds of the prenamed notary on 15th April 1997 and on 30th July 1997, as well as by deeds of the undersigned notary on 18th December 1997, 28th January 1998, 3rd April 1998, and on the 22nd October 1998, which amendments have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 7th November 1997, on 3rd March 1998, on 7th April 1998, on 8th May 1998, on 24th June 1998, on 22nd January 1999,

and amended on 14th January 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the powers conferred upon her by the decisions of the Board of Directors of CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. adopted on the 19th day of February 1999. A copy of this decision having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be registered with the present deed.

The appearing person acting in his aforementioned capacity has requested the notary to record the following declarations and facts:

I. The Company has an authorised share capital of ten million French francs (FRF 10,000,000.-), represented by three hundred ten thousand nine hundred twenty-five point ninety-four (310,925.94) Redeemable Class A Shares, six hundred eighty-nine thousand seventy-three point zero six (689,073.06) Redeemable Class B Shares and one (1) Ordinary Share, each Share with a par value of ten French francs (FRF 10.-).

II. The Company has an issued share capital of four million four hundred thousand French francs (FRF 4,400,000.-), divided into four hundred forty thousand (440,000) shares («Shares») comprising:

i) one hundred thirty-six thousand eight hundred and seven point forty-two (136,807.42) Redeemable Class A Shares having a par value of ten French francs (FRF 10.-) each («A Shares»);

ii) three hundred and three thousand one hundred and ninety-one point fifty-eight (303,191.58) Redeemable Class B Shares having a par value of ten French francs (FRF 10.-) each («B Shares»); and

iii) one (1) Ordinary Share having a par value of ten French francs (FRF 10.-) allotted to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

III. Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company provides that the Unlimited Partner is authorized and empowered to realize any increase of the issued share corporate capital of the Company within the limits of the authorized share capital in one or several successive tranches, by issuing new A Shares, B Shares and C Shares within a period of three years starting on the day of publication of the Company's Articles of Incorporation; to determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment in cash.

IV. By decisions adopted on 19th February 1999, the Unlimited Partner has resolved to increase within the limits of the authorized share capital of the Company the capital by an amount of FRF 100,000.- by issuing 3,109.26 Class A Redeemable Shares and 6,890.74 Class B Redeemable Shares of a par value of 10.- FRF each with a total premium of FRF 58,990,909.10 thereon, totalling a cash contribution of FRF 59,090,909.10 and to allot the newly created Shares to investors.

V. Proof has been given to the undersigned notary that the Company has received an amount of FRF 59,090,909.10 as subscription moneys for the newly issued Shares and that the new 3,109.26 Class A Redeemable Shares and the new 6,890.74 Redeemable Class B Shares have been allotted to the investors.

VI. Following the above-referred share capital increase article 5, paragraph 1, of the Articles of Incorporation of the Company shall be amended and shall forthwith read as follows:

«The Company has an issued share capital of four million five hundred thousand French francs (FRF 4,500,000.-), divided into four hundred fifty thousand (450,000) shares («Shares») comprising:

i) one hundred thirty-nine thousand nine hundred and sixteen point sixty-eight (139,916.68) Redeemable Class A Shares having a par value of ten French francs (FRF 10.-) each («A Shares»);

ii) three hundred and ten thousand eighty-two point OINT thirty-two (310,082.32) Redeemable Class B Shares having a par value of ten French francs (FRF 10.-) each («B Shares»); and

iii) one (1) Ordinary Share having a par value of ten French francs (FRF 10.-) allotted to the Unlimited Shareholder («C Shares»).

Statement - Valuation - Expenses

The undersigned notary declares, by application of Article 32-1 of the law on commercial companies of 10th August 1915, as amended, that he has examined the conditions imposed by Article 26 of the aforesaid law.

The aforesaid increase of capital is valued at LUF 363,395,972.78 (middle rate of conversion of today: FRF 1.- = LUF 6.149778).

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase, are estimated at LUF 3,800,000.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above-named person the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences, between the two versions, the English will be prevailing.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing person has signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A., représentée par Monsieur Jean Hamilius, Administrateur, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. en sa qualité d'associé commandité de CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.D. Roosevelt, R. C. Luxembourg B 57.455, (la «Société»), constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 147 du 26 mars 1997, les statuts ayant été modifiés par actes du notaire prénommé, le 15 avril 1997 et le 30 juillet 1997, ainsi que par actes du notaire instrumentant le 18 décembre 1997, le 28 janvier 1998, le 3 avril 1998 et le 22 octobre 1998, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 novembre 1997, le 3 mars 1998, le 7 avril 1998, le 8 mai 1998, le 24 juin 1998, et le 22 janvier 1999,

et modifié le 14 janvier 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu des pouvoirs lui conférés par les décisions du Conseil d'Administration de CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.A. du 19 février 1999. Une copie de cette décision ayant été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec le présent acte.

La comparante agissant en sa qualité mentionnée ci-dessus a prié le notaire d'acter les déclarations et faits suivants:

I. La Société a un capital social autorisé fixé à dix millions de francs français (FRF 10.000.000,-), représenté par trois cent dix mille neuf cent vingt-cinq virgule quatre-vingt-quatorze (310.925,94) Actions Rachetables de Classe A, six cent quatre-vingt-neuf mille soixante-treize virgule zéro six (689.073,06) Actions Rachetables de Classe B et une (1) Action Ordinaire, chaque Action ayant une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-).

II. Le capital social émis de la Société est de quatre millions quatre cent mille francs français (FRF 4.400.000,-), divisé en quatre cent quarante mille (440.000) actions («Actions») comprenant:

i) cent trente-six mille huit cent sept virgule quarante-deux (136.807,42) Actions Rachetables de Classe A ayant une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) chacune («Actions A»);

ii) trois cent trois mille cent quatre-vingt-onze virgule cinquante-huit (303.191,58) Actions Rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) chacune («Actions B»); et

iii) une (1) Action Ordinaire ayant une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) attribuée à l'Associé Commandité («Action C»).

III. L'Article 5 des Statuts de la Société prévoit que l'Associé Commandité est autorisé à et mandaté pour réaliser toute augmentation du capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles Actions A, Actions B et Actions C endéans une période de trois ans à partir du jour de la publication des Statuts de la Société, de fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles, et de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

IV. Par résolutions adoptées le 19 février 1999, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter dans les limites du capital social autorisé le capital de la Société d'un montant de FRF 100.000,- par l'émission de 3.109,26 Actions Rachetables de Classe A et 6.890,74 Actions Rachetables de Classe B d'une valeur nominale de FRF 10,- chacune avec une prime totale de FRF 58.990.909,10 totalisant une contribution en espèces de FRF 59.090.909,10 et d'attribuer les Actions Nouvelles aux investisseurs.

V. La preuve a été apportée au notaire soussigné que la Société a reçu un montant de FRF 59.090.909,10 en souscription des Actions Nouvelles et que les 3.109,26 Actions Rachetables de Classe A et 6.890,74 Actions Rachetables de Classe B ont été attribuées aux investisseurs.

VI. A la suite de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, l'article 5, alinéa 1, des Statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est de quatre millions cinq cent mille francs français (FRF 4.500.000,-), divisé en quatre cent cinquante mille (450.000) Actions comprenant:

i) cent trente-neuf mille neuf cent seize virgule soixante-huit (139.916,68) Actions Rachetables de Classe A ayant une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) chacune («Actions A»);

ii) trois cent dix mille quatre-vingt-deux virgule trente-deux (310.082,32) Actions Rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) chacune («Actions B»); et

iii) une (1) Action Ordinaire ayant une valeur nominale de dix francs français (FRF 10,-) attribuée à l'Associé Commandité («Action C»).

Déclaration - Evaluation - Dépenses

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 de la loi ci-avant mentionnée.

L'augmentation de capital ci-avant décrite est estimée à LUF 363.395.972,78 (cours moyen d'aujourd'hui, FRF 1,- = LUF 6,149778).

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués à LUF 3.800.000,-.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête du mandataire de la comparante, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

En foi de quoi Nous, notaire instrumentant, avons signé le présent acte à la date donnée en en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue par le notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte en original ensemble avec Nous, le notaire instrumentant.

Signé: J. Hamilius, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 115S, fol. 72, case 1. – Reçu 3.633.960 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 avril 1999.

P. Decker.

(17549/206/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 57.455.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-six day of March.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., having its registered office in L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.D. Roosevelt, R. C. Luxembourg B 57.455, (the «Company») established by a deed of notary Maître Camille Hellinckx, residing then in Luxembourg on 19th December 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 147 on 26th March 1997, the Articles of Incorporation of which have been amended by deeds of the prenamed notary on 15th April 1997 and on 30th July 1997, as well as by deeds of the undersigned notary on 18th December 1997, 28th January 1998, 3rd April 1998, and on the 22nd October 1998, which amendments have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 7th November 1997, on 3rd March 1998, on 7th April 1998, on 8th May 1998, on 24th June 1998, on 22nd January 1999,

and amended on 14th January 1999 and on 19th March 1999, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 11.30 a.m. and is presided over Mrs Margret Astor, Director, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Jean Hamilius, Director, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Georges Kioes, Director, residing in Luxembourg.

The Chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the 450.000.00 shares comprising 139,916.68 Redeemable Class A Shares, 310,082.32 Redeemable Class B Shares and one (1) Ordinary Class C share, representing the entire corporate capital are present at the present extraordinary general meeting, so that the meeting can validly decide on the items of the agenda.

III) That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

1.- To change the financial year end of the Company so that the financial year of the company shall forthwith start on April 1st of each calendar year and end on March 31st of the following calendar year, the current financial year ending on March 31st, 1999.

2.- To change the date of the Annual General Meeting of the shareholders. The Annual General Meeting shall be held on the last day of the month of September at 11.00 a.m.

3.- To amend Articles 13 and 22 of the Articles of Association of the Company to take account of the resolutions adopted pursuant to items 1 and 2 of the agenda of the meeting.

After the foregoing was approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to change the financial year end of the Company so that the financial year of the company shall forthwith start on April 1st of each calendar year and end on March 31st of the following calendar year, the current financial year ending on March 31st, 1999.

Second resolution

The General Meeting resolves to change the date of the Annual General Meeting of the shareholders. The Annual General Meeting shall be held on the last day of the month of September at 11.00 a.m.

Third resolution

The General Meeting resolves to amend Articles 13 and 22 of the Articles of Association of the Company to take account of the resolutions adopted pursuant to items 1 and 2 of the agenda of the meeting. As a consequence these Articles shall forthwith read as follows:

«**Art. 13. Paragraph 1.** The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg Law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg, as may be specified in the notice of meeting, on the last day of the month of September at 11.00 a.m.»

«**Art. 22. Paragraph 1.** The accounting period of the Company shall begin on the first of April of each year and shall terminate on the thirty-first of March of the following year.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at 35,000.- LUF.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 12.00 noon.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above-named persons the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences, between the two versions, the English will be prevailing.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by name, civil status and residence, the said appearing persons have signed the present original deed together with Us, the undersigned notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.D. Roosevelt, R. C. Luxembourg B 57.455, (la «Société»), constituée par acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 147 du 26 mars 1997, les statuts ayant été modifiés par actes du notaire prénommé, le 15 avril 1997 et le 30 juillet 1997, ainsi que par actes du notaire instrumentant le 18 décembre 1997, le 28 janvier 1998, le 3 avril 1998 et le 22 octobre 1998, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 7 novembre 1997, le 3 mars 1998, le 7 avril 1998, le 8 mai 1998, le 24 juin 1998, et le 22 janvier 1999,

et modifié le 14 janvier 1999 ainsi que le 19 mars 1999, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Margret Astor, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Hamilius, administrateur, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Georges Kioes, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Madame le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les 450.000,00 actions comprenant 139.916,68 Actions Racheables de Classe A, 310.082,32 Actions Racheables de Classe B et une (1) Action Ordinaire de Classe C, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la fin de l'exercice social de la société, de sorte que l'exercice social dorénavant commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, l'exercice actuel se terminant le 31 mars 1999.

2.- Changement de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'Assemblée Générale se tiendra le dernier jour du mois de septembre à 11.00 heures du matin.

3.- Modification des articles 13 et 22 des statuts de la société pour tenir compte des résolutions prises sur base des points 1 et 2 de l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'exercice social de la société, de sorte que l'exercice social commence dorénavant le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, l'exercice social actuel se terminant le 31 mars 1999.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'Assemblée Générale se tiendra le dernier jours du mois de septembre à 11.00 heures du matin.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'amender les articles 13 et 22 des statuts de la société pour tenir compte des résolutions prises sur base des points 1 et 2 de l'ordre du jour. En conséquence, ces articles auront dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 13. 1^{er} alinéa.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra suivant les exigences de la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la société où à tel autre endroit à Luxembourg, tel que spécifié dans l'avis de convocation le dernier jour du mois de septembre à 11.00 heures.»

«**Art. 22. 1^{er} alinéa.** L'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} jour du mois d'avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 35.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que, à la requête des comparants, la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

En foi de quoi Nous, notaire instrumentant, avons signé le présent acte à la date donnée en en-tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé le présent acte en original ensemble avec Nous, le notaire instrumentant.

Signé: M. Astor, J. Hamilius, G. Kioes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 115S, fol. 96, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 avril 1999.

P. Decker.

(17550/206/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CROSSROADS PROPERTY INVESTORS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard F.D. Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 57.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour la société
P. Decker

(17551/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

CRENDAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 39.795.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. Carlo Sganzi, avocat, CH-Lugano, président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
- M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, Luxembourg, (en remplacement de M. Roger Molitor).

Commissaire aux Comptes:

- INTERAUDIT, S.à r.l., réviseur d'entreprise, Luxembourg.
- Luxembourg, le 11 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour CRENDAL FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17548/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

DANKO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5254 Sandweiler, 31, rue Batty Weber.
R. C. Luxembourg B 36.329.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 1999

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Léon Klein, entrepreneur, demeurant à L-4943 Hautcharage, 42, rue Nicolas Roth comme administrateur de la société avec effet rétroactif au 5 mars 1996.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2001.

Luxembourg, le 30 mars 1999.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 1999, vol. 521, fol. 57, case 6. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17552/222/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

DOPLI S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.234.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 1999:

1. que la liquidation de la société est clôturée et que la société a cessé d'exister.
2. que décharge est accordée aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle de la liquidation.
3. que les livres et documents de la société seront conservés pendant la durée légale au siège de la COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.
4. que mandat est donné à COMPAGNIE FIDUCIAIRE de faire tous décomptes, déclarations et paiements et d'accomplir toutes les formalités.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 2. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17556/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ECSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 32.194.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17559/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

EAGLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2019 Luxembourg, 10, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 67.587.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société EAGLE HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 4 janvier 1999 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 10, rue des Capucins, B.P. 907, L-2019 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 4, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17557/520/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

EAST-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.606.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 1^{er} mars 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.
- Le conseil d'administration constate la démission de Marjorie Golinvaux de son poste d'administrateur.
- Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17558/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

EFER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.680.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 522, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature
Un Administrateur

(17560/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ELECTRO-VIADUC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 4-6, boulevard d'Avranches.
R. C. Luxembourg B 23.327.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(17561/692/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

FINSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 12.191.

Les comptes annuels au 30 septembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

FINSERVICE S.A.
Signature

(17573/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

FINSERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 12.191.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 décembre 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme
FINSERVICE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17574/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ENTREPRISE TRIGATTI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 23.224.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes résultent d'un acte reçu le 30 mars 1999 par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, enregistré à Grevenmacher le 1^{er} avril 1999, volume 505, folio 86, case 4:

1) Suite à une cession de parts documenté par le prédit acte notarié du 30 mars 1999, l'article six des statuts de la société ENTREPRISE TRIGATTI FRERES, S.à r.l., aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions de francs (2.000.000,- LUF), représenté par mille (.1000) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille francs (2.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Armand Trigatti, maître-marbrier-façadier, demeurant à L-1232 Howald, 77, rue Ernest Beres,	
cinq cents parts sociales	500
2. La société à responsabilité limitée TRIGATTI FACADES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové, cinq cents parts sociales	500
Total: mille parts sociales	1000

Les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

2) La démission de Monsieur Gilbert Trigatti, demeurant à Moutfort, comme gérant de la société ENTREPRISE TRIGATTI FRERES, S.à r.l. est acceptée.

Monsieur Armand Trigatti, maître-marbrier-façadier, demeurant à L-1232 Howald, 77, rue Ernest Beres, est nommé gérant unique de la société ENTREPRISE TRIGATTI FRERES, S.à r.l. pour une durée indéterminée, avec pouvoir d'engager en toutes hypothèses la société par sa seule signature, quelque soit le montant de l'engagement.

3) L'article seize des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

4) L'article dix-sept des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.»

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 12 avril 1999.

J. Gloden
Le notaire

(17562/213/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ENTREPRISE TRIGATTI FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 3, rue Nicolas Bové.
R. C. Luxembourg B 23.224.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Gloden.

(17563/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

FMC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.328.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. John Allen, administrateur de sociétés, I-Vaiano Cremasco (CR), président du Conseil d'Administration et administrateur-délégué;
- M. Reinhard Egert, gérant, L-Oberanven;
- Alain Feis, gérant, L-Oberanven (en remplacement de M. Georg Wander).

Commissaire aux Comptes:

- KMPG AUDIT, société civile, Luxembourg.
- Luxembourg, le 9 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour FMC FINANCE S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17575/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ESTIA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.928.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 22 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.
- Le conseil d'administration constate la démission de Michel Thibal de son poste d'administrateur.
- Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17570/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

EUROPE 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.994.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour EUROPE 94 S.A.
Signature

(17571/734/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ES-CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.730.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature
L'Agent domiciliataire

(17564/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ES-CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.730.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mars 1999**Nominations Statutaires*

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Detournay n'est pas renouvelé. FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Pierre Detournay, est nommée nouvel Administrateur pour un mandat d'un an renouvelable venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

Les mandats des autres Administrateurs et de PricewaterhouseCoopers comme Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Patrick Evrard,
- Monsieur Freddy Van Den Spiegel,
- Monsieur Marc Schiepers,
- Monsieur Dirk De Batselier,
- FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représenté par Monsieur Pierre Detournay.

Modifications Statutaires

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital de la société, précédemment exprimé en francs luxembourgeois, sera dorénavant exprimé en Euro.

Le capital est augmenté par affectation du résultat de l'exercice 98 à due concurrence pour être porté à 60.000,- Euro. La valeur nominale des actions de la société est supprimée.

En conséquence, l'article 5 § 1 des statuts est modifié suit:

«Le capital social est fixé à soixante mille (60.000,-) Euro, représenté par deux mille cent (2.100) actions nominatives de classe A sans valeur nominale.

Il pourra être créé des actions nominatives de classe B sans valeur nominale.»

Par ailleurs, l'article 20 § 5 des statuts est modifié comme suit:

«Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.»

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. Euro 1, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17565/011/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ES-CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.730.

Statuts coordonnés déposés au 11 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17566/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GAMMAFUND CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.223.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17576/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GAMMAFUND CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.223.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mars 1999

Nominations Statutaires

Les mandats de Messieurs Marc Schiepers, Dirk De Batselier, Paul-André Meyers et Jos Borremans, venus à échéance, ne sont pas renouvelés;

Les mandats des autres Administrateurs sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire.

A l'issue de l'Assemblée le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Monsieur Patrick Evrard, Président,
- Freddy Van Den Spiegel, Administrateur,
- Pierre Detournay, Administrateur,
- Roger Cocquyt, Administrateur,
- Jean-Pierre Wijsgeer, Administrateur,
- Jean-Juc Gavray, Administrateur,
- Gilbert Mittler, Administrateur.

Modifications Statutaires

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital de la société, précédemment exprimé en francs luxembourgeois sera dorénavant exprimé en Euro.

Le capital est augmenté par affectation du résultat de l'année 1998 à due concurrence pour être porté à 308.000,- Euro. La valeur nominale des actions de la société est supprimée.

En conséquence, l'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à trois cent mille (308.000,-) Euro, représenté par douze mille quatre cent deux (12.402) actions nominatives de sans valeur nominale.

Il pourra être créé des actions nominatives de classe B sans valeur nominale.

Par ailleurs, l'article 20 § 3 des statuts est modifié comme suit:

Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 12 février 1999

Comité de Direction

Le Comité de Direction, constitué par Conseil du 12 février 1998, a été modifié et se compose des personnes suivantes:

- Jean-Pierre Wijsgeer,
- Yvan Fonck,
- Ralph Bauer,
- Jean-Luc Gavray,
- Jean-Luc Jacquemin,
- Didier Lambert,
- Christophe Adam.

Opérations journalières

Le même comité a également décidé que les opérations journalières, en particulier toutes opérations sur comptes bancaires ouverts au nom de la société, seront couvertes par la signature conjointe exclusive de deux des personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Luc Jacquemin,
 - Monsieur Christophe Adam,
 - Madame Isabelle Lecarme,
 - Madame Murielle Lepain,
 - Madame Véronique During.
- Luxembourg, le 11 mars 1999.

Signature
L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. Euro 1, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17577/011/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GAMMAFUND CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.223.

Statuts coordonnés déposés au 11 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature
L'Agent domiciliataire

(17578/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**HYPO-INVEST LUXEMBOURG,
HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
H. R. Luxembourg B 29.979.

Änderungsbeschluss des Verwaltungsreglements

Die HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der Depotbank, der HYPOVEREINSBANK LUXEMBOURG S.A. beschlossen, das für das Sondervermögen FundSelect, welches am 7. April 1998 nach den Bestimmungen von Teil II des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen aufgelegt wurde, geltende Verwaltungsreglement in seinen Artikeln 5 «Allgemeine Anlagegrundsätze und Anlagebeschränkungen» und Artikel 18 «Verschmelzung von Teilfonds» umzuändern.

In Artikel 5 des Verwaltungsreglements wird ein Punkt 5.2.2.6. mit folgendem Wortlaut aufgenommen:

«5.2.2.6. a) Das Fondsvermögen darf nicht verpfändet oder sonst belastet, zur Sicherung übereignet oder zur Sicherheit abgetreten werden, es sei denn, es handelt sich um Kreditaufnahmen im Sinne der nachstehenden Ziffer b)

b) Kredite zu Lasten des Fonds dürfen nur kurzfristig und bis zur Höhe von 10% des Netto -Fondsvermögens aufgenommen werden, sofern die Depotbank der Kreditaufnahme und deren Bedingungen zustimmt.

c) Zu Lasten des Fondsvermögens dürfen weder Kredite gewährt noch für Dritte Bürgschaftsverpflichtungen eingegangen werden.»

Der Wortlaut von Artikel 18 «Verschmelzung von Teilfonds» wird durch folgenden Wortlaut ersetzt:

«Die Verwaltungsgesellschaft kann gemäß nachfolgender Bedingungen jederzeit beschließen, einen oder mehrere Teilfonds des Fonds in einen anderen Teilfonds desselben Fonds oder in einen Teilfonds eines anderen Fonds einzubringen:

- sofern der Nettovermögenswert eines Teilfonds an einem Bewertungstag unter einen Betrag gefallen ist, welcher als Mindestbetrag erscheint, um diesen Teilfonds in wirtschaftlich sinnvoller Weise zu verwalten;
- sofern es wegen einer wesentlichen Änderung im wirtschaftlichen oder politischen Umfeld oder aus Ursachen wirtschaftlicher Rentabilität nicht als wirtschaftlich sinnvoll erscheint, diesen Teilfonds zu verwalten.

Eine solche Einbringung ist nur insofern vollziehbar wie die Anlagepolitik des einzubringenden Teilfonds nicht gegen die Anlagepolitik des aufnehmenden Teilfonds verstößt.

Der Beschluß der Verwaltungsgesellschaft zur Einbringung eines oder mehrerer Teilfonds wird entsprechend den Bestimmungen von Artikel 16 des Verwaltungsreglements veröffentlicht.

Die Anteilinhaber des einzubringenden Teilfonds haben während 30 Tagen das Recht, ohne Kosten die Rücknahme aller oder eines Teils ihrer Anteile zum einschlägigen Anteilwert nach dem Verfahren, wie es in Artikel 11 des Verwaltungsreglements beschrieben ist, zu verlangen. Die Anteile von Anteilinhabern, welche die Rücknahme ihrer Anteile nicht verlangt haben, werden auf der Grundlage der Anteilwerte am Tag der Inkrafttretung der Verschmelzung durch Anteile des aufnehmenden Teilfonds ersetzt. Gegebenenfalls werden Bruchanteile ausgegeben.»

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag der Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister in Kraft.

Luxemburg, den 9. April 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft

Die Depotbank

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 21. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17595/250/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ES-INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.727.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17567/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ES-INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.727.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mars 1999

Nominations Statutaires

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Detournay n'est pas renouvelé. FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représenté par Monsieur Pierre Detournay est nommé nouvel Administrateur pour un mandat d'un an renouvelable venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

Les mandats des autres Administrateurs et de PricewaterhouseCoopers comme Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Patrick Evrard,
- Monsieur Freddy Van Den Spiegel,
- Monsieur Marc Schiepers,
- Monsieur Dirk De Batselier,
- FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représenté par Monsieur Pierre Detournay.

Modifications Statutaires

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital de la société, précédemment exprimé en francs luxembourgeois sera dorénavant exprimé en Euro.

Le capital est augmenté par affectation du résultat de l'exercice 98 à due concurrence pour être porté à 60.000,- Euro. La valeur nominale des actions de la société est supprimée.

En conséquence, l'article 5 § 1 des statuts est modifié suit:

«Le capital social est fixé à soixante mille (60.000,-) Euro, représenté par deux mille cents (2.400) actions nominatives de classe A sans valeur nominale.

Il pourra être créé des actions nominatives de classe B sans valeur nominale.»

Par ailleurs, l'article 20 § 5 des statuts est modifié comme suit:

«Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.»

Luxembourg, le 11 mars 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. Euro 1, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17568/011/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

ES-INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.727.

Statuts coordonnés déposés au 11 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17569/011/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.

R. C. Luxembourg B 48.971.

Les comptes annuels au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.

Signature

(17579/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.

R. C. Luxembourg B 48.971.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 novembre 1998

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour extrait sincère et conforme

GESTION ET PRODUCTIONS PROMOTIONNELLES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17580/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

HARDWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 36.024.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

- Le conseil d'administration constate la démission de la société ROTHERY OVERSEAS LIMITED de son poste d'administrateur.

- Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Herman J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17591/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

**GROUPEMENT INTERNATIONAL DE PATRIMOINE & DE GESTION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 38.689.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1999.

*Pour GROUPEMENT INTERNATIONAL DE
PATRIMOINE & DE GESTION S.A.*

Signature

(17581/734/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GLINT BRAVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.281.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17582/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GLINT BRAVO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 57.282.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17583/757/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

HELVETIA, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.768.

Extraits des minutes de l'Assemblée Générale du 8 janvier 1999

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Chedid de son poste d'Administrateur et lui a donné pleine et entière décharge. Monsieur Roger Bauer a été nommé nouvel Administrateur.

A l'issue de cette Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur François Dujarric de la Rivière, Président,
- Monsieur Roger Bauer, Administrateur,
- Monsieur Olivier Joël, Administrateur,
- Monsieur Stéphane Pochez, Administrateur.

Le Réviseur d'Entreprises est la société ERNST & YOUNG, rue Richard Coudenhove-Kalergi, 1359 Luxembourg.

Extraits du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 décembre 1998

Le Conseil d'Administration a nommé Messieurs Jean-Luc Jacquemin et Didier Lambert aux postes de Directeur, lesquels peuvent, chacun agissant seul:

- certifier la valeur nette d'inventaire des parts,
- payer tous les frais, taxes, commissions et honoraires inhérents au fonctionnement de la société et du Fonds,
- signer toutes correspondances,
- présenter à encaissement tous chèques, mandats ou autres documents similaires,
- signer tous ordres d'achat ou de vente de titres sur instruction émanant de l'Administrateur-Délégué,
- payer et recevoir toutes sommes en relation avec les achats et ventes des titres en portefeuille.

Luxembourg, le 11 janvier 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17592/011/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GM DECORATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.002.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 1999, vol. 312, fol. 81, case 9/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Signature.

(17584/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GM DECORATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.002.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 1999, vol. 312, fol. 81, case 9/3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Signature.

(17585/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GM DECORATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.002.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 18 mars, que l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social entièrement libéré, a décidé de transférer le siège de la société à L-8010 Strassen, route d'Arlon, 206-210.

Strassen, le 18 mars 1998.

Signature
Le gérant-associé

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 avril 1999, vol. 312, fol. 81, case 9/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17586/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

IMMOBILIERE ET PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 37.936.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.
- Le conseil d'administration constate la démission de I.G.C. S.A. de son poste d'administrateur.
- Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, Monsieur Jean-Marie di Cino, employé privé, demeurant à Dudelange.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17597/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GRC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.
R. C. Luxembourg B 58.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1999.

Pour GRC HOLDING S.A.
FIDUCAIRE MANACO S.A.
Signature

(17587/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GREENLEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.009.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signatures.

(17588/017/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

GREENLEASE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 22.009.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 1999

Les mandats d'administrateurs de MM. Elmar Baert, Jean Paul Cames, Jacques Salee et Bernard Trempont sont prorogés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Le mandat du réviseur d'entreprises ERNST & YOUNG S.A. est prorogé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17589/017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

HANDLOWY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.746.

1. Le nombre des gérants a été réduit de 3 à 2.

2. M. Piotr Kuffel a été révoqué comme gérant, de sorte que la société sera administrée dorénavant par Messieurs Przemyslaw Krych et Marcin Halicki, chacun avec pouvoir de signature individuelle.

Luxembourg, le 8 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour HANDLOWY INVESTMENTS, S.à r.l.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17590/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

INATOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 50.933.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 6, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature
Un administrateur

(17598/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

IMMO DU 10 SEPTEMBRE, Société Civile.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 10 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17596/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

HIPPO S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.398.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of March.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of HIPPO S.A., R. C. Number 64.398, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated April 28, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 552 of July 29, 1998.

The meeting begins at four p.m, Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted, and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October.
- 2) Subsequent amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First resolution

The General meeting resolved to change the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October, so that the present financial year which began on 1st January 1999 will end on 31st of October 1999.

As a consequence Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de HIPPO S.A., R. C. Numéro 64.398, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 28 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 29 juillet 1998.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre, de sorte que l'année sociale, commencée le 1^{er} janvier 1999, se terminera le 31 octobre 1999.

En conséquence l'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17593/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

HIPPO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 64.398.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 245 du 24 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17594/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

INTERDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 39.222.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 521, fol. 71, case 5, ont été déposés à a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 1999.

Signature.

(17599/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

FIDUCIAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 55.566.

Par la présente, FIDUCIAIRE S.A. démissionne de sa fonction de Commissaire aux Comptes dans INTERNATIONAL MARINE COURTAGE S.A., R.C. 555.66, situé à l'adresse, 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster dont le siège est également dénoncé.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(17600/999/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

IRON BIP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin.
R. C. Luxembourg B 60.937.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRON BIP S.A., ayant son siège social à L-1218 Luxembourg, 62, rue Baudouin, constituée pour une durée illimitée suivant acte reçu par le Notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 29 septembre 1997, publié au Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 722 du 29 décembre 1997, inscrite le 8 octobre 1997 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 60.937.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Conversion du capital social en Euros et adaptation ou suppression de la valeur nominale.

2.- Décision d'augmenter le capital social par l'apport en nature à réaliser par la société des B.V.I. CONYA ASSETS LTD, par renonciation à une créance existant à son profit à l'encontre de la société IRON BIP S.A., pour le porter de son montant actuel après conversion en Euros, à EUR 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille Euros), sous réserve des conclusions du rapport à émettre par le Réviseur d'Entreprises conformément à la loi.

3.- Rectification de la désignation du commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social en Euros, au taux de conversion officiel au 1^{er} janvier 1999, soit EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents), divisé en 309 (trois cent neuf) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée est d'accord d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 10.469.013,31 (dix millions quatre cent soixante-neuf mille treize Euros et trente et un cents), pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents) à EUR 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille Euros), par l'émission de 104.691 (cent quatre mille six cent quatre-vingt-onze) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, et de réaliser cette augmentation dès que le rapport sera établi et son dépôt constaté devant notaire.

Après réalisation effective de cette augmentation, le capital s'élèvera à EUR 10.500.000,- (dix millions cinq cent mille Euros), représenté par 105.000 (cent cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Il sera représenté par 7 certificats d'inscription au porteur, respectivement de 53.025 actions, 15.750 actions, 13.125 actions, 10.500 actions, 10.500 actions, 1.050 actions et 1.050 actions.

Troisième résolution

L'assemblée est d'ores et déjà d'accord d'admettre à la souscription des actions nouvelles, lorsque celle-ci sera effective:

La société des Iles Vierges Britanniques CONYA ASSETS LTD., ayant son siège social à Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Il résulte d'un bulletin de souscription qui restera ci-annexé que le souscripteur CONYA ASSETS Ltd., déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites seront intégralement libérées par renonciation irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, que cette société détient à l'encontre de la société, étant le prix de la vente par CONYA ASSETS LTD à IRON BIP S.A. de 1.905.302 actions de la société AUSILIARE S.p.A. et de 16.500.000 actions de la société ROMA VETUS S.p.A.

La réalisation effective de cet apport est toutefois conditionnée par la réalisation et le dépôt du rapport du réviseur d'entreprises et l'augmentation faite sous la condition suspensive d'une conclusion favorable de celui-ci, cette opération devant faire l'objet d'une assemblée générale ultérieure qui décidera finalement, concrétisera et réalisera ladite augmentation de capital ainsi que son montant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de rectifier une erreur matérielle commise lors de l'assemblée générale, tenue le 4 mars 1999, avec nomination de MONTBRUN FIDUCIAIRE, Sà r.l. et Cie, S.e.c.s., avec siège à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, comme commissaire, le commissaire aux comptes qui devait être nommé à cette date et avec prise d'effet de ses fonctions en 1997 et 1998 étant MAZARD & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Emile Bian à Luxembourg, et ce, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte d'intention d'augmentation de son capital social, s'élève à environ trente mille francs luxembourgeois qui s'élèveront, sur base du rapport du réviseur, à approximativement cinq millions huit cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 1999, vol. 1155, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

J. Elvinger.

(17603/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

IX-ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.534.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the thirty-first of March.

Before Us, Henri Beck, notary, residing in Echternach.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation IX-ENGINEERING S.A. having its registered office in Luxembourg, 35, rue Glesener, R. C. Luxembourg B number 35.534,

incorporated by deed of the undersigned notary, on December 13th, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 177 from April 12, 1991.

The meeting is presided over Mr Luc Wittner, private employee, residing in F-Thionville.

who appoints as secretary Ms Patricia Kopp, private employee, residing in B-Arlon.

The meeting elects as scrutineer Mr Paul Laplume, chartered accountant, residing in Junglinster.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. - The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.

II. - It appears from the attendance list that all the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares, representing the entire subscribed capital, are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

III. - The agenda of the meeting is the following one:

1) Presenting of the report of the board of directors and presenting of the report of the statutory auditor concerning the trading year closed on the 28th of February.

2) Approval of the annual accounts of the year ending on the 28th of February.

3) Allocation of the result.

4) To give discharge to the directors and to the statutory auditor.

5) Transfer of the registered office.

6) Decision to put the company into liquidation.

7) Appointing of a liquidator.

8) Determination of the powers of the liquidator for the accomplishment of his mandate.

9) Miscellaneous.

IV. - After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting notes the presenting of the report of the board of directors and presenting of the report of the statutory auditor concerning the trading year closed on the 28th of February.

Second resolution

The general meeting decides to approve the annual accounts of the year ending on the 28th of February.

Third resolution

The general meeting notes that the result of the trading year is a loss of an amount of nine hundred seventy-three thousand six hundred and forty-one Luxembourg francs (973,641.- LUF), which will be carried forward.

Fourth resolution

The general meeting decides to give discharge to the directors and to the statutory auditor.

Fifth resolution

The general meeting decides to transfer the registered office at the following address: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Sixth resolution

The general meeting decides to put the company IX-ENGINEERING S.A. into liquidation.

Seventh resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:
Mr Victor Tjurin, engineer, residing in Andorra.

Eighth resolution

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10th, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is estimated at about 30,000.- Luxembourg francs.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente et un mars.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IX-ENGINEERING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, (R. C. Luxembourg B numéro 35.534), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 177 du 12 avril 1991.

La séance est présidée par Monsieur Luc Wittner, employé privé, demeurant à F-Thionville, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Kopp, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Laplume, expert-comptable, demeurant à Junglinster.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux se trouvent d'une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant, et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Il résulte de cette liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Présentation du rapport du conseil d'administration sur les opérations de la société sur l'exercice clos au 28 février 1998. Présentation du rapport du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 28 février 1998.

2) Approbation des comptes annuels au 28 février 1998.

3) Affectation du résultat.

4) Décharge à accorder aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

5) Transfert du siège social.

6) Décision de mise en liquidation de la société.

7) Nomination d'un liquidateur.

8) Donner au liquidateur tous les pouvoirs à l'accomplissement de son mandat.

9) Divers.

Après approbation de ce qui précède par l'assemblée générale, celle-ci prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate la présentation du rapport du conseil d'administration sur les opérations de la société sur l'exercice clos au 28 février 1998, ainsi que la présentation du rapport du commissaire aux comptes portant sur l'exercice clos au 28 février 1998.

Deuxième résolution

L'assemblée décide l'approbation des comptes annuels au 28 février 1998.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le résultat de l'exercice est une perte de neuf cent soixante-treize mille six cent quarante et un francs luxembourgeois (973.641,- LUF) qui sera affectée en report à nouveau.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accorde entière et pleine décharge aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exercice écoulé.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: 1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société IX-ENGINEERING S.A.

Septième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Victor Tjurin, ingénieur, demeurant à Andorre.

Huitième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 30.000,- francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Wittner, P. Kopp, P. Laplume, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} avril 1999, vol. 348, fol. 54, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 avril 1999.

H. Beck.

(17604/201/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-cinq mars.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société INTERNET S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim, constituée suivant acte du notaire Urbain Tholl, de Redange-sur-Attert, en date du 23 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 312 du 30 juin 1993.

La société a été mise en liquidation en date du 10 février 1999.

L'assemblée s'est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Eric Laurenson, gérant de société, demeurant à F-62170 Estréelles, 745, rue du Marais,

qui désigne comme secrétaire Denise Risch, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Catherine Ducrocq, sans état, demeurant à F-62170 Estréelles, rue du Marais.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Rapport du liquidateur.

2) Nomination d'un commissaire à la liquidation.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de cette liste de présence que la moitié du capital social est présente à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par publications au Luxemburger Wort en date des 8 mars 1999 et 16 mars 1999 et au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date des 8 mars 1999 et 16 mars 1999.

Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Après délibération régulière de l'ordre du jour et après avoir entendu le rapport de Eric Laurenson, gérant de société, demeurant à F-62170 Estréelles, 745, rue du Marais, liquidateur, l'assemblée décide à l'unanimité de nommer commissaire à la liquidation Charles Ensck, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

L'assemblée fixe la prochaine assemblée statuant sur le rapport du commissaire à la liquidation et sur la clôture de la liquidation de la société au 29 avril 1999, à 10.00 heures à Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Ducrocq, E. Laurenson, D. Risch, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 1^{er} avril 1999, vol. 462, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 1999.

R. Arrensdorff.

(17602/218/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

INTERNATIONAL REAL ESTATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 59.286.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 4 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17601/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

KAROUGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 57.890.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1999.

KAROUGA HOLDING S.A.

Signature

(17605/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LASITHI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 56.616.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 1999.

LASITHI S.A.

Signature

(17613/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LA MARRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.373.

—
In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of LA MARRE S.A., R. C. Number 63.373, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated February 13, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 387 of May 28, 1998.

The meeting begins at four-thirty p.m., Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prosper, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty-one (1,251) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty-one thousand (1,251,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October.
- 2) Subsequent amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Sole and unique resolution

The General meeting resolved to change the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October, so that the present financial year which began on 1st January 1999 will end on 31st of October 1999.

As a consequence Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-forty-five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LA MARRE S.A., R. C. Numéro 63.373, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 13 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 387 du 28 mai 1998.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante et une (1.251) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante et un mille (1.251.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Seule et unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 1999 se terminera le 31 octobre 1999.

En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prosper, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 86, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17611/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LA MARRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.373.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 247 du 24 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17612/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LA FINANCIERE ET ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mars 1999

La séance est ouverte à 10.30 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Vincent J. Derudder

Scrutateur: Monsieur Emmanuel Wolf

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau, que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 72,000 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncés pour autant que besoin à toute publication du fait de l'urgence des décisions à prendre en regard de l'ordre du jour.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 1997.

Décharge aux administrateurs.

Décharge au commissaire aux comptes.

Démission.

Nomination.

Divers.

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée Générale pour examen et approbation les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997 et donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration (annexe 1) et du rapport du commissaire.

Il demande de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1) Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 sont approuvés montrant une perte de l'exercice de LUF 1,215,874 pour l'année comptable 1997, soit un résultat à reporter de LUF 1,215,874 (perte).

(2) Le rapport des administrateurs est approuvé.

Le rapport du commissaire aux comptes est approuvé compte tenu des réserves exprimées dans le rapport des administrateurs.

(3) Suite à la volonté exprimée par GRANT THORNTON de ne pas poursuivre sa mission de commissaire aux comptes, son mandat n'est pas renouvelé et par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pour l'exécution du mandat jusqu'au 19 mars 1999.

(4) L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes DM EUROPEAN MANAGEMENT Scrl, 92-94, Square Plasky à Bruxelles (Belgique) qui accepte.

(5) Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

V. J. Derudder
Président

E. Wolf
Scrutateur

ANNEXE 1

Les administrateurs présentent leur rapport ensemble avec les comptes révisés pour la période qui se termine le 31 décembre 1997.

Les comptes ont été finalisés par la fiduciaire CITALDEL ADMINISTRATION S.A. avec un retard considérable et le rapport du commissaire aux comptes remis aux administrateurs le 8 mars 1999 seulement.

Les administrateurs déplorent le retard dans la finalisation des comptes et ce qui apparaît comme autant de négligences dans la préparation de ceux-ci.

GRANT THORNTON a exprimé le désir de mettre fin à toute collaboration avec notre société. Au vu des résultats insatisfaisants de notre relation avec ce cabinet, il est recommandé aux actionnaires d'approuver cette fin de relation.

Il convient de noter deux erreurs matérielles dans le rapport du commissaire aux comptes:

(1) Au 31 décembre 1997, la société n'avait pas de succursale en France.

(2) Monsieur Derudder est résidant à Luxembourg et non pas à Londres.

D'autre part, les administrateurs estiment avoir fourni à GRANT THORNTON toutes les explications voulues quand et lorsque celles-ci ont été demandées concernant les postes d'immobilisations financières, les créances, dettes, frais et charges.

Par contre, il apparaît certain que l'absence d'utilisation par la fiduciaire CITADEL ADMINISTRATION S.A. de plan comptable normalisé et un manque de suivi des dossiers, font qu'il est impossible dans l'état aux administrateurs de se prononcer sur la validité des remarques produites par GRANT THORNTON.

Les administrateurs recommandent aux actionnaires de charger la société de consultant du groupe, DM EUROPEAN MANAGEMENT Scrl à Bruxelles, d'une mission de réorganisation de la comptabilité et par la même occasion, de désigner cette société comme commissaire aux comptes pour l'exercice 1998.

Le commentaire du commissaire aux comptes relatif aux pertes cumulées est sans objet du fait de l'augmentation de capital à un montant de LUF 90.000.000 qui a eu lieu en 1998.

Il ressort que la perte nette pour l'année 1997, est de LUF 1.215.874.

Les administrateurs recommandent le report à nouveau du résultat négatif.

Les administrateurs considèrent qu'il n'y a pas lieu de statuer sur la nomination de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., en qualité de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Karl Hosburgh, et son remplacement par GRANT THORNTON, puisque la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., n'a pas effectivement commencé l'exécution de son mandat.

Liste de présence

Actionnaires	Nombre d'action	Nombre de voix	Représentées par	Signatures
MASTERWELL LIMITED	69,600	69,600	V.J. Derudder	
EIFAN (MERCHANT FINANCE) S.A.	2,399	2,399	E. Wolf	
M. Vincent J. Derudder	1	1	V. J. Derudder	
Total:	72,000	72,000		

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 3, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17610/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

KYLE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.084.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of KYLE S.A., R. C. Number 62.084, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated December 3, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 171 of March 23, 1998.

The meeting begins at four-fifteen p.m., Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing

the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs, are duly represented at this meeting, which is consequently regularly constituted, and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxy holder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October.
- 2) Subsequent amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Sole and unique resolution

The General meeting resolved to change the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October, so that the present financial year, which began on 1st January 1999, will end on 31st of October 1999.

As a consequence Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four-thirty p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de KYLE S.A., R. C. Numéro 62.084, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 3 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 171 du 23 mars 1998.

La séance est ouverte à seize heures quinze sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prosper, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 1999 se terminera le 31 octobre 1999.

En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures trente.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17608/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

KYLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.084.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 246 du 24 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17609/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

KV ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.559.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Karim Van Den Ende, employé privé, demeurant à Luxembourg.

2) Monsieur Joseph Collaro, retraité, demeurant à Grimbergen (Belgique),

ici représenté par Monsieur Karim Van Den Ende, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Grimbergen (Belgique), le 25 mars 1999.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps,

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée KV ASSOCIATES, S.à r.l., R.C. numéro 67.559, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial C, n° 132 du 2 mars 1999.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

- Que les sociétés décident de transférer le siège social à L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Van Den Ende, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 1999, vol. 115S, fol. 94, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 1999.

Signature.

(17606/230/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

KV ASSOCIATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 77, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(19607/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LE GRIQUET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 38-40, rue Ste. Zithe.
R. C. Luxembourg B 57.726.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature.

(17614/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LEMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.131.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que:

- Le siège social de la société a été transféré du L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, L-1023 Luxembourg.
- Le conseil d'administration constate la démission de Marjorie Golinvaux de son poste d'administrateur.
- Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Herman, J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17615/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 31.367.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIMAGE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R. C. B n° 31.367, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1 du 2 janvier 1990.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Gyorgy Matrai, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anthoula Matrai-Koufaki, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tamas Matrai, étudiant, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Transfert du siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
- 2.- Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998.
- 3.- Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales quant à la continuation ou la mise en liquidation de la société.
- 4.- Nomination de nouveaux administrateurs.
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 6.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les bilans et comptes de profits et pertes au 31 décembre 1992, 31 décembre 1993, 31 décembre 1994, 31 décembre 1995, 31 décembre 1996, 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998.

Troisième résolution

Se référant à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide, malgré les résultats des exercices sociaux précités et au vu des perspectives favorables, de continuer les activités de la société LIMAGE HOLDING S.A. tout en mettant en oeuvre une augmentation du capital social en vue d'absorber lesdites pertes.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de reconstituer le Conseil d'Administration en nommant comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Gyorgy Matrai, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume, Président du Conseil d'Administration,
- Madame Anthoula Matrai-Koufaki, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume,
- Monsieur Tamas Matrai, étudiant, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme comme nouveau commissaire aux comptes Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Matrai, A. Matrai-Koufaki, T. Matrai, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 2CS, fol. 48, case 1. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17618/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 31.367.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LIMAGE HOLDING S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, R. C. B n° 31.367, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 14 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1 du 2 janvier 1990.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Gyorgy Matrai, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anthoula Matrai-Koufaki, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Tamas Matrai, étudiant, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 5.750.000,- par l'émission de 5.750 nouvelles actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

Souscription et libération des nouvelles actions par apport en nature.

2.- Modification afférente de l'article 5, alinéa premier des statuts.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une augmentation de capital de LUF 5.750.000,- par la création et l'émission de 5.750 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

Ces 5.750 nouvelles actions ont été entièrement souscrites par Monsieur Gyorgy Matrai, ingénieur-chimiste, demeurant à L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume, ici présent, et libérées par un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que Monsieur Gyorgy Matrai, préqualifié, a sur la société LIMAGE HOLDING S.A.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 1^{er} avril 1999 par Monsieur Jean-Paul Elvinger, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusion:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur des actions à émettre en contrepartie.»

Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de LUF 5.750.000,- provenant de cette dette en capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à sept millions (7.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a levé la séance à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Matrai, A. Matrai-Koufaki, T. Matrai, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 1999, vol. 116S, fol. 3, case 11. – Reçu 57.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17619/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LIMAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R. C. Luxembourg B 31.367.

Statuts coordonnés suivant les actes n° 270 du 30 mars 1999 et n° 291 du 2 avril 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17620/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LIGAPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 22.231.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 mars 1999, M. Paul Marx, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2000 en remplacement de M. Roger Molitor, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 mars 1999.

Pour avis sincère et conforme

Pour LIGAPA S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17617/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MARATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.468.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of MARATHON INTERNATIONAL S.A., R. C. Number 67.468, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated December 3, 1998, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at four-forty-five p.m., Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand (1,000) shares having a par value of three hundred (300.-) Swedish crowns each, representing the total capital of three hundred thousand (300,000.-) Swedish crowns are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October.

2) Subsequent amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.

3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The General meeting resolved to change the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October, so that the present financial year which began on 3rd December 1998 will end on 31st of October 1999.

As a consequence Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de MARATHON INTERNATIONAL S.A., R. C. Numéro 67.468, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 3 décembre 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à seize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cents (300.-) couronnes suédoises chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent mille (300.000.-) couronnes suédoises sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Seule et unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre, de sorte que l'année sociale commencée le 3 décembre 1998 se terminera le 31 octobre 1999.

En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 86, case 12. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17626/230/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MARATHON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 67.468.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 248 du 24 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17627/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MANUTRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4536 Differdange, 3, rue Dr Nicolas Conzemius.

R. C. Luxembourg B 59.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} avril 1999

Résolution unique

A l'unanimité il a été décidé de révoquer Monsieur Tom Driessens de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour inscription et réquisition

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 6, case 5. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17625/320/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MARISCOS INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 50.350.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 1999, vol. 521, fol. 77, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(17628/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LIFT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L.4940 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer - avenue de Luxembourg.
H. R. Luxembourg B 18.248.

Laut Beschluss der Gesellschafter vom 6. Januar 1999 wurde Herr Jean-Luc Pitsch, Finanzdirektor, Luxemburg, auf unbestimmte Dauer als neuer Geschäftsführer anstelle des zurückgetretenen Herrn Ferd Kohn ernannt.
Luxemburg, den 11. Februar 1999.

Für LIFT, G.m.b.H.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17616/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LOMALEX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

Entre les associés de la Société à responsabilité limitée LOMALEX, ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange, est convenue, ce 18 mars mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, la présente cession de parts:

Actuellement, le capital est réparti de la façon suivante:

- | | |
|--|-----|
| 1. CREST SECURITIES LIMITED, société de droit anglais, deux cent cinquante parts sociales | 250 |
| 2. BENCHROSE FINANCE LIMITED, société de droit anglais, deux cent cinquante parts sociales | 250 |

CREST SECURITIES LIMITED, prénommée, cède les deux cent cinquante parts (250) qui lui appartiennent à Monsieur Muller Joseph, gérant de la société, demeurant à B-Saint-Georges-sur-Meuse, qui les accepte pour le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-), ce dont quittance.

BENCHROSE FINANCE LIMITED, prénommée, cède les deux cent cinquante parts (250) qui lui appartiennent à Monsieur Muller Joseph, prénommé, qui les accepte pour le prix de deux cent cinquante mille francs (250.000,-), ce dont quittance.

Désormais, le capital est détenu de la façon suivante:

- | | |
|---|-----|
| 1. Monsieur Muller Joseph, prénommé, cinq cents parts | 500 |
| Total: cinq cents parts | 500 |

CREST SECURITIES LIMITED
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 6, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17621/692/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MENARINI INTERNATIONAL OL S.A., MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS**LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.220.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 avril 1999

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente nomme secrétaire Ivan Cornet, licencié en droit, demeurant à Luxembourg et comme scrutateur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

tous ici présents et ce acceptant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

- I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise du capital des francs luxembourgeois en euros.
2. Augmentation du montant du capital social à trente et un mille euros (31.000,-) par incorporation du montant de treize euros et trente et un cents de la réserve disponible.
3. Fixation d'une nouvelle valeur nominale par action.
4. Echange des anciennes actions contre de nouvelles actions.
5. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 3 des statuts.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

III. - Que la présente assemblée a dûment été convoquée par une annonce insérée dans le quotidien luxembourgeois «Letzeburger Journal» en date du 2 avril 1999;

IV. - Que suivant la liste de présence, mille deux cent cinquante actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés et déclarent qu'ils ont été dûment convoqués, et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable;

V. - Que la présente Assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital des francs luxembourgeois en euros au taux de change fixé de 1 euro = 40,3399 LUF.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer le montant du capital social à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), en incorporant le montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) de la réserve disponible.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de fixer la nouvelle valeur nominale des actions à trois cent dix euros (EUR 310,-).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les mille (1.000) actions existantes de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (LUF 1.250,-) chacune contre mille (1.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions nouvelles aux actionnaires en proportion de leur participation dans la société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le paragraphe premier de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire lit le présent procès-verbal qui est signé par les membres du bureau et les actionnaires qui le souhaitent.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 1999.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 7, case 21. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17632/250/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

OPTIMA LUX FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.398.

Avec effet au 31 décembre 1998 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2003, Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant, L-Schuttrange, a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Léon Weyer, démissionnaire. Luxembourg, le 26 février 1999.

Pour OPTIMA LUX
FINANZIERUNGSAKTIENGESELLSCHAFT
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 11, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17640/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PANDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.796.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 3 février 1999 que Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert 1^{er} au 8, boulevard Joseph II, B.P. 2383, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Marjorie Golinvaux de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17641/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

OAKLANDS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.122.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-fourth of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company established in Luxembourg under the denomination of OAKLANDS S.A., R. C. Number 62.122, incorporated pursuant to a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, dated December 4, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 177 of March 25, 1998.

The meeting begins at five p.m., Mr Simon Woodville Baker, Certified Accountant, residing in Steinsel (Luxembourg), being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty (1,250) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Luxembourg francs each, representing the total capital of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Luxembourg francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

- 1) Change of the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October.
- 2) Subsequent amendment of Article 14 of the Articles of Incorporation.
- 3) Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

First and unique resolution

The General meeting resolved to change the end of the financial year from the 31st of December to the 31st of October, so that the present financial year which began on 1st January 1999 will end on 31st of October 1999.

As a consequence Article 14 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of November of each year and end on the thirty-first of October of the following year.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five-fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de OAKLANDS S.A., R. C. Numéro 62.122, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 4 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 177 du 25 mars 1998.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Simon Woodville Baker, Certified Accountant, demeurant à Steinsel (Luxembourg).

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Changement de la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre.
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts.
- 3) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée a pris, après délibération, la résolution suivante à l'unanimité des voix.

Seule et unique résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la fin de l'année sociale du 31 décembre au 31 octobre, de sorte que l'année sociale commencée le 1^{er} janvier 1999 se terminera le 31 octobre 1999.

En conséquence, l'article 14 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le premier novembre de chaque année et finit le trente et un octobre de l'année suivante.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Woodville Baker, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 1999, vol. 115S, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17637/230/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

OAKLANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 62.122.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 249 du 24 mars 1999, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

A. Schwachtgen.

(17638/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

LONGO INTERNATIONAL, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

H. R. Luxemburg B 48.100.

BEKANNTMACHUNG

Auszüge von den Beschlüssen der Ordentlichen Generalversammlung vom 22. Januar 1999:

Es wurden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 wiedergewählt:

(a) als Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Peter Longo, Unternehmer, Eppan/Bozen, Vorsitzender
- Herr Harald Longo, Unternehmer, Eppan/Bozen
- Herr Günther Longo, Unternehmer, Eppan/Bozen

(b) als Kommissar:

INTERAUDIT, réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Luxemburg, den 17. Februar 1999.

Für gleichlautende Bekanntmachung
Für LONGO INTERNATIONAL
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 8, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17622/528/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MANICO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.936.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(17623/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MANICO HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.936.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 22 décembre 1998 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société ont été renouvelés jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Les administrateurs sont:

- Marios N. K. Shacolas
- Nicolas K. Shacolas
- Elpida N. K. Shacolas

Le commissaire aux comptes est:

AUDIT ROYAL S.A

Luxembourg, le 30 mars 1999.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17623/634/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MEDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.885.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour MEDEST S.A.

Signature

(17630/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MEDEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 52.885.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 avril 1999, vol. 521, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour MEDEST S.A.

Signature

(17631/734/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MC ANTHONY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7625 Larochette, 6, rue de Scheerbach.
R. C. Luxembourg B 56.641.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 1999, vol. 521, fol. 91, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 1999.

(17629/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MERITATON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 61.545.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 522, fol. 2, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

MERITATON HOLDING S.A.
Signature.

(17633/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MOLIERE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1023 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 33.050.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 15 février 1999 que
Le siège social de la société a été transféré de L-1117 Luxembourg, 33, rue Albert I^{er} au 8, boulevard Joseph II, B.P. 2383, L-1023 Luxembourg.

Le conseil d'administration constate la démission de Madame Fara Chofri de son poste d'administrateur.

Le conseil coopte en son remplacement, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, Monsieur Hermann J.J. Moors, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Pour inscription-modification
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 1999, vol. 521, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17634/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

MTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.
Signature
Agent domiciliataire

(17635/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

NOEMI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 67.089.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 1999 que les organes de la société sont les suivants:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- HRT REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999.

Il ressort également du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 1999 que le siège de la société a été transféré au 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 avril 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 1999, vol. 521, fol. 84, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17636/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PANELFUND ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.233.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17642/011/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PANELFUND ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.233.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale du 11 mars 1999

Nominations statutaires:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Detournay n'est pas renouvelé, FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Pierre Detournay est nommé nouvel Administrateur pour un mandat d'un an renouvelable venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

Les mandats des autres Administrateurs et de PricewaterhouseCoopers comme Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2000.

A l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mars 1999, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit

Monsieur Patrick Evrard

Monsieur Freddy Van Den Spiegel

Monsieur Marc Schiepers

Monsieur Dirk De Batselier

FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., représentée par Monsieur Pierre Detournay.

Modifications statutaires

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le capital de la société, précédemment exprimé en francs luxembourgeois sera dorénavant exprimé en Euro.

Le capital est augmenté par affectation des résultats de l'exercice 98 à due concurrence pour être porté à 75.000,- Euro. La valeur nominale des actions de la société est supprimée.

En conséquence l'article 5 § 1 des statuts est modifié comme suit:

Le capital social est fixé à septante cinq mille (75.000) Euro représenté par trois mille (3.000) actions nominatives sans valeur nominale.

Par ailleurs, l'article 20 § 3 des statuts est modifié comme suit:

Les dividendes annoncés pourront être payés en Euro ou en toute autre monnaie choisie par le conseil d'administration et pourront être payés aux temps et lieux choisis par le conseil d'administration. Le conseil d'administration déterminera souverainement le taux de change applicable à l'échange des dividendes en la monnaie de paiement.

Luxembourg, le 11 mars 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. EURO1, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(17643/011/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

PANELFUND ADVISORY, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.233.

Les statuts coordonnés au 11 mars 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 1999, vol. 522, fol. 5, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 1999.

Signature

L'Agent domiciliataire

(17644/011/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 1999.